

Le redressement judiciaire de Cimest pourrait entrainer celui de Plastivaloire

by Usine Nouvelle - mercredi, septembre 26, 2012

<http://correspondances.fr/le-redressement-judiciaire-de-cimest-pourrait-entrainer-celui-de-plastivaloire/>

Le tribunal de commerce d'Epinal a placé la filiale vosgienne du groupe Plastivaloire en redressement judiciaire, trois mois après avoir refusé de prendre cette mesure.

ateliers © Plastivaloire

L'affaire Cimest n'est décidément pas close : le tribunal de commerce d'Epinal, qui avait estimé le 22 juin dernier que l'entreprise ne présentait pas de preuve de sa situation de cessation de paiement, a pris lundi dernier la décision contraire en plaçant l'entreprise vosgienne en redressement judiciaire pour une durée de trois mois.

Une nouvelle audience statuera le 22 novembre prochain sur le sort de cette usine de pièces en plastique pour l'automobile qui emploie 100 salariés à Rupt-sur-Moselle (Vosges). Filiale du groupe français Plastivaloire, le site affiche dorénavant des pertes d'un montant d'un million d'euros.

L'avocat espère à présent voir Plastivaloire prendre en charge le coût du probable plan social et s'investir dans la reconversion du site.

Après Sodimédical, le cas de Cimest devient emblématique de la responsabilité d'une maison-mère vis-à-vis d'une filiale ne disposant d'aucune autonomie de gestion.